

Secrétariat du BAPE  
À l'attention de Madame Anne-Lyne Boutin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

### RÉSUMÉ: Projet éolien Massif du Sud.

Bonjour,

Je présente ce mémoire à titre de résidente de la municipalité de Saint-Magloire l'une des 4 municipalités touchées par ce projet éolien. Mon mémoire se veut un résumé de mes préoccupations et de mes constatations concernant ce projet industriel.

Le Massif du Sud est le cinquième plus important ensemble montagneux du Québec. Sur les sommets, on retrouve des sapinières à oxalide. Ces peuplements fragiles sont rares au Québec. Quant aux vallées, elles abritent des forêts considérées comme anciennes. La faune et la flore présentes sur ce territoire sont exceptionnelles. Plusieurs espèces qui y vivent sont classées vulnérables ou à statut précaire. Ne mentionnons que la Grive de Bicknell qui mérite la protection qui se doit afin de maintenir l'espèce car plus de 20% de sa population au Québec se retrouve au Massif du Sud.

Le projet industriel de Saint-Laurent énergies inc. ne permet pas de maintenir la biodiversité de toutes les espèces présentent sur le territoire du Massif du Sud et ne rencontre pas les principes de développement durable du Gouvernement du Québec. Les impacts cumulatifs de ce projet auront un impact significatif sur la faune et la flore.

Plusieurs questions sur ce projet demeurent sans réponses adéquates. Que les études déposées par le promoteur soient presque les seules dont nous disposons pour constater les impacts irréversibles me semblent une aberration. Nous mettons notre confiance sur une entreprise étrangère, inconnue et lui donnons nos ressources naturelles au lieu de les laisser en héritage aux générations futures.

Quels seront les impacts causés par la construction de plusieurs kilomètres de chemins sur l'eau, la faune, la flore, le bien-être des gens et sur les activités récréotouristiques? Les effets cumulatifs de tous ces travaux sur une biodiversité si fragile seront énormes.

Je demande au Gouvernement de refuser ce projet éolien ou tout autre projet industriel dans le Massif du Sud et d'en faire une aire protégée qui fera en sorte que nous rencontrions les principes de développement durable du Gouvernement du Québec et ainsi atteindre l'objectif de 12% d'aire protégée au Québec d'ici 2015.

Line L. Coulombe

Saint-Magloire 18 janvier 2011

Secrétariat du BAPE  
À l'attention de Madame Anne-Lyne Boutin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

Objet: Projet éolien Massif du Sud.

Bonjour,

Je présente ce mémoire à titre de résidente de la municipalité de Saint-Magloire et en tant que citoyenne du Québec. Depuis plusieurs années je fréquente le Massif du Sud pour y faire toutes sortes d'activités de plein air et d'observation. C'est pour moi un lieu privilégié pour me ressourcer et contempler les beautés de notre belle région. Mon mémoire se veut un résumé de mes préoccupations et de mes constatations concernant ce projet industriel.

Dès que j'ai entendu parlé qu'un projet éolien pourrait voir le jour au Massif du Sud, j'ai été étonné et surtout, je n'ai pas aimé l'idée moi qui est pour l'énergie éolienne et très environnementaliste. J'ai commencé à faire des recherches sur l'énergie éolienne probablement pour dissiper mes craintes et au contraire, j'ai constaté bien des problèmes reliés à cette énergie. Plus je faisais des recherches, plus j'étais déçu de constater que ce n'est pas l'énergie « vertueuse » que je croyais. Plusieurs pays dont le Danemark compte sur cette énergie depuis plusieurs années et ont des études poussées sur le sujet. Ils ont même cessé d'implanter des parcs éoliens en milieux habités à cause des conséquences néfastes sur la santé et la nature. Leurs éoliennes sont maintenant implantées en mer.

Ce qui me dérange tant de savoir qu'un jour on aura peut être un parc éolien dans notre paysage est que je suis parti de la ville en 1975 pour venir vivre ici à Saint-Magloire justement à cause de ces montagnes que je vois chaque jour. J'utilise pour le récréotourisme le Massif du Sud et je parcours les parcs nationaux du Québec et des autres provinces donc très consciente de ce que nous avons comme richesse et biodiversité dans notre région.

Le Massif du Sud fait partie des Appalaches, une chaîne de montagnes très ancienne qui s'étend sur 2400 km et qui sont nées d'une collision entre les continents qui s'est produite il y a 400 millions d'années. C'est l'un des plus importants ensembles montagneux du Québec. Le Massif du Sud comprend 20 sommets, dont 2 de plus de 900 mètres d'altitude. Le mont Saint-Magloire étant le 2e plus haut sommet des Appalaches au Québec. Ce dénivelé permet une succession de types de peuplements forestiers. Sur les sommets, on retrouve des sapinières à oxalide. Ces peuplements fragiles sont rares au Québec. On ne les retrouve plus qu'à certains sommets des Appalaches. Quant aux vallées, elles abritent des forêts exceptionnelles dont certaines sont considérées comme anciennes.

Au début des années 80, des citoyens des municipalités de Saint-Magloire, St-Luc, St-Philémon et Buckland, se sont concertés afin de permettre à la population de pouvoir bénéficier de ce vaste territoire pour y faire différentes activités de pleine air. Ce faisant, ils ont vu le potentiel touristique que ce projet pourrait apporter aux 4 municipalités et à toute une région. Ils ont mis beaucoup d'énergie, de temps et d'efforts afin de créer le Parc régional du Massif du Sud. Le parc a évolué au fil des ans et le défi a été relevé d'attirer des gens de partout pour venir pratiquer des activités de plein air dans un décor exceptionnel.

Selon le projet du MRNF « **LA GESTION INTÉGRÉE DANS LES PARCS RÉGIONAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES** » de mars 2010, la faune et la flore présentes sur ce territoire sont exceptionnelles. On y retrouve plus de 44 espèces de mammifères, 134 espèces d'oiseaux, 19 espèces de reptiles et amphibiens et plus de 65 espèces à statut précaire dont la Grive de Bicknell. Cette espèce est désignée vulnérable au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables. Au niveau fédéral, le COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) a fait la recommandation d'élever son statut de protection à « espèce menacée » en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Parmi les espèces menacées présentes au Massif du Sud il y a en plus de la Grive de Bicknell, l'Engoulevent d'Amérique, la Paruline du Canada. Celles qui sont susceptibles d'être désignées préoccupantes ou vulnérables sont : Le Quiscale rouilleux, le Campagnol des rochers, le Campagnol-lemming de Cooper, la Chauve-souris argentée et la Chauve-souris cendrée. *Les inventaires du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, le MRNF, confirment que le secteur du Massif du Sud a une très forte densité d'originaux en hiver. Source: Normand Latour, MRNF, 2009, Site MRNF 2010, Environnement Canada 2010.*

Les sapinières matures présentes sur les sommets du Massif du Sud constituent un habitat idéal pour ces espèces.

La préservation de l'habitat de la Grive de Bicknell est essentielle. Cet oiseau migrateur, dont l'espèce est menacée, passe une partie de l'année dans le secteur. On estime que le site du Massif du Sud hébergerait 20% de la population québécoise de l'espèce. Cet oiseau est plutôt rare et il pourrait y en avoir aussi peu que 4 000 au Canada. Il est le seul oiseau qui niche exclusivement dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

Aux audiences publiques le 15 décembre, Monsieur Normand Latour du MRNF a affirmé au commentaire 495 et je le cite; ...«tel que dit à date, on dit que les éoliennes causent problème, les chemins qui sont associés causent problème. Actuellement, tout le moins et surtout dans l'habitat cartographié optimal, pour nous, il n'y a pas de 500 mètres ou de 100 mètres ou de 200 mètres autour de l'éolienne. Pour nous, l'éolienne et les chemins en soi, causent problème dans cet habitat là. Dans les document déposé au Bape le 12 janvier 2011 par le MRNF référence DQ8.1 Monsieur Louis Madore a mentionné et je le cite; «...de l'avis de tous, l'habitat utilisé par la Grive de Bicknell doit être protégé en priorité afin de limiter toute perturbation en raison des incertitudes et risques invoqués ci-dessus, auxquelles s'ajoutent les changements climatiques pour le futur... » Dans ce même document il est écrit; « ...Les experts fauniques du MRNF ont convenus que les moyens de compensation de l'habitat de la Grive de Bicknell que Saint-Laurent énergies inc. propose, ne pourraient se substituer à la protection stricte de l'habitat essentiel de la Grive... »

En séance du Bape nous avons demandé à St-Laurent Énergie inc. de donner la carte des éoliennes en relation avec les habitats de la Grive de Bicknell qu'ils reconnaissent soit l'habitat "optimal" proposé par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, le MRNF qui repose sur des observations visuelles de végétation propice et non sur la présence de la Grive de Bicknell comme le font le Service Canadien de la Faune. Puis le S.C.F. a montré leur carte basée sur la présence de la Grive de Bicknell. Nous avons donc demandé à St-Laurent Énergie de superposer ces 2 cartes. Ils ont fait voir que cela serait difficile, mais heureusement le commissaire Haemmerli a vu que le S.C.F. avait quelque chose à montrer. Ils ont donc amené la carte avec les habitats du MRNF et les habitats du S.C.F. Le S.C.F. a aussi déposé au BAPE la même carte avec la présence d'éoliennes, ce qui fait passer le nombre d'éoliennes en territoire de la Grive de Bicknell de 6 à 16 et en ajoutant 3 nouveaux points de présence de 2010 nous serions à 18 ou 19 éoliennes essentiellement dans l'habitat de la Grive.

Lors de la première partie des audiences publiques le MRNF a dit que Saint-Laurent Énergies inc. devrait déplacer les 6 éoliennes présentes dans l'habitat de la Grive et que c'était une directive ministérielle! Pourtant Saint-Laurent Énergies inc. ne dispose que de 5 sites alternatifs dans son projet. Il a aussi été demandé à St-Laurent Énergie en regard de la nouvelle carte s'ils acceptaient de suivre la loi sur les espèces menacées en déplaçant les éoliennes en territoire de Grive de Bicknell. La réponse fut catégorique; ils ne peuvent déplacer ces éoliennes sinon le projet devient non rentable. Ils ont parlé seulement ici des 6 éoliennes dans l'habitat optimum du MRNF. Il n'a pas été question des chemins qui sont en territoire de la Grive. Ces chemins sont tout aussi néfastes pour l'espèce et doivent être localisés ailleurs. Il y a aussi 2 éoliennes qui sont directement dans les sentiers multifonctionnels. En prétendant faire un centre d'interprétation (bâtisse à 3 cotés sans porte) près de ces 2 éoliennes, le promoteur s'exempte de déplacer ces éoliennes. Pourtant, elles sont problématiques car en période hivernale, les sentiers devront être fermés par mesure de sécurité. Nous avons aussi entendu un villégiateur de Buckland, qui aura une éolienne à 572 mètres de sa résidence secondaire. Les éoliennes peuvent nuire à la qualité des eaux souterraines. Cette résidence est alimentée par un puits artésien. Ce résident n'a appris qu'en octobre 2010 par un voisin qu'il aurait plusieurs éoliennes près de sa résidence. On voit ici que les non-résidents des municipalités n'ont pas été informés du projet éolien. Avec la grandeur de territoire que le promoteur couvre avec son projet, Saint-Laurent Énergies inc. aurait grandement avantage à se soucier des gens qui sont à proximité des éoliennes. Les éoliennes ne doivent pas être en milieu habité même si les résidences ne font pas partie du territoire « exclusif » d'une municipalité. On sait très bien que les éoliennes peuvent causer des problèmes de santé car les différentes études internationales le prouvent. On a qu'à faire une recherche internet sur « problèmes de santé causés par les éoliennes ».

Alors, nous avons 6 éoliennes dans l'habitat de la Grive de Bicknell (selon le promoteur mais beaucoup plus si on se fie aux habitats recensés par le MRNF et SCF) à part les chemins construits dans son habitat, 2 éoliennes près des sentiers pédestres et 3 éoliennes dont une très près de la résidence d'un citoyen de Buckland. Ces éoliennes causent vraiment problème et devraient être déplacées.

Pour ce qui est des chauves souris présentent sur le territoire du Massif du Sud, 2 espèces arboricoles (argentées et cendrées) sont susceptibles d'être désignées en péril. Leurs caractéristiques particulières les rendent fragile. Les menaces auxquelles elles doivent faire face sont la perte d'habitat et le développement éolien. Référence; Tremblay et Jutras 2010 Les chauves-souris arboricoles en situation précaire au Québec. Mentionnons que la principale source de mortalité (90%) étant le « barotraumatisme » c'est à dire une hémorragie interne causée par la chute de pression de l'air occasionné par la rotation des pales des éoliennes.

Si une espèce comme la chauve souris meure au bord d'une éolienne, je n'ose penser à ce que ces tours font à la race humaine.

La sapinière à oxalides, écosystème assez rare au sud du Saint-Laurent, abrite aussi plusieurs autres espèces végétales ou animales à distributions limitées. Ses forêts anciennes font le bonheur des spécialistes et amateurs de flore. Une mousse très rare, tapissant un abri sous roche de serpentine, y aurait été observée à l'été 2010. (*Pseudotaxiphyllum disichaceum*)

La présence d'une dizaine de rivières dans les Massifs du Sud est également à prendre en considération. Les rivières Etchemin, du Sud et Daaquam y prennent leur source. Le maintien de la bonne qualité de l'eau pourrait aider, par exemple, au retour du saumon atlantique dans la rivière Etchemin. Cette rivière se déverse dans le fleuve St-Laurent et parcourt plus de 30 villages habités par 44,000 citoyens. Elle a déjà abrité une importante population de saumon de l'atlantique, lequel a disparu en raison des impacts des activités humaines et industrielles. Le témoin incontestable de la qualité de l'eau du Massif du Sud est l'omble de fontaine. Cette espèce de poisson étant la seule peuplant ces cours d'eau. Ce phénomène (appelé allopathie) est presque exclusif à ces rivières dans l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches. L'intégrité de ces rivières et de la qualité de leur eau est essentielle pour la reproduction de cette espèce en région, ainsi que pour les habitants et usagers du territoire dans l'ensemble de ces bassins versants. L'eau provenant de ces montagnes, permet d'obtenir une eau plus fraîche dans ces 3 cours d'eau ce qui permet d'obtenir une certaine qualité de ces rivières.

L'énergie éolienne est une énergie propre, se sont les chemins construits qui sont une menace sur les écosystèmes si fragiles. La construction de plusieurs kilomètres de chemins forestiers et l'élargissement des chemins existants dans un espace relativement restreint auront une incidence sur l'équilibre des milieux fragiles. Les enjeux relatifs à la conservation des écosystèmes du Massif du Sud sont énormes.

Le promoteur n'a pas indiqué les trajets projetés durant la construction de son projet et n'a pas analysé les impacts en matière de capacité de support du réseau routier, entre autres, au niveau de la sécurité des résidents, de la circulation routière et des difficultés potentielles d'accès pour les utilisateurs de la station de ski et du Parc régional pendant les travaux.

Les milieux sensibles (écoles, garderies, résidences pour personnes âgées) subiront des impacts liés à l'augmentation du transport routier durant la phase d'aménagement. Le nombre de véhicules servant à l'aménagement du parc sera problématique pour tous les usagers du réseau routier.

Pour les fondations des éoliennes, il est prévu que le béton soit préparé à l'intérieur du site à partir d'une usine de béton mobile ». L'initiateur indique que la composante usine de béton mobile sera sous la responsabilité de l'entrepreneur général responsable des travaux. Où sera installée cette station de bétonnage? Les volumes d'eau nécessaires pour la fabrication du béton des fondations sont élevés. Comme il s'agit de volume appréciable, il serait important d'identifier la source du prélèvement et d'apporter quelques précisions sur les résidus d'eau et de béton frais (provenant du lavage des bétonnières) Le bétonnage est une activité importante au plan des impacts sur l'habitat du poisson et/ou des amphibiens, car l'approvisionnement en eau se fera en milieu naturel et les eaux de lavage y seront retournées.

La MRC de Bellechasse a adopté un règlement discriminatoire pour les municipalités du haut de Bellechasse. En interdisant tout développement éolien à proximité du fleuve afin de ne pas nuire au tourisme patrimonial. Comme si nous n'avions pas de potentiel touristique dans le haut du comté. Et j'aimerais porter à l'attention des élus et des MRC, pourquoi si le parc régional Massif du Sud n'a jamais été rentable, vous avez construit il n'y a pas si longtemps, une bâtisse d'accueil qui est encore plus imposante que celles qu'on retrouve dans les parcs nationaux? Quand nous ne sommes pas rentable, on ne construit pas d'éléphant blanc.

Il a été dit en audiences publiques que le parc n'apportait pas de retombées économiques depuis sa création. Et que le projet éolien est la seule solution pour le rendre rentable. Il est certain que si on ne compte que les entrées payantes à partir du centre d'accueil en considérant que les résidents des 4 paroisses ont la gratuité, oui, il se peut qu'il n'apporte pas les retombées d'entrées payantes attendues. Il en est tout autrement si on considère que bien des gens ont accès au territoire sans payer de droits d'accès, soit en motoneige, en véhicule tout terrain, par les sentiers et routes panoramiques, soit pendant la chasse ou lorsqu'ils font du ski. Tout ces gens apportent un apport économique énorme à notre industrie touristique. Ce sont nos différents commerces, hébergement, restauration, poste à gaz, épiceries etc et nos villages qui profitent de ces retombées économiques. Les emplois qui sont aussi créés par tout ce qui gravite autour du Massif du Sud sont à considérer. C'est sans compter le nombre de gens qui viennent acheter des terres, des résidences secondaires et même se construire chez nous à cause des paysages majestueux que nous avons et ce, si près de la ville.

J'aimerais aussi mentionner que les MRC demandent d'avoir une aire protégée au Massif du Sud tout en conservant le projet éolien Massif du Sud. Pourquoi n'ont-ils jamais parlé publiquement de quoi que ce soit avant les audiences du Bape et pourquoi n'avoir jamais signifier leur intention d'en faire une tout en sachant qu'un regroupement dans la région en avait fait la demande. Lors de la première partie des audiences publiques le soir du 14 décembre, référence transcription du 14-12-2011 à la ligne 4335, la réponse de Monsieur François Brassard du MRNF a été précise à l'effet qu'un parc éolien n'est pas compatible avec une aire protégée et je le cite;... »C'est pas compatible une aire protégée avec un parc éolien, avec les définitions qui sont reconnues à l'échelle internationale et au Québec dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, ça s'avère pas compatible au même endroit.

Avec un parc industriel éolien, la valeur des maisons et lots à bois diminuera. Les territoires de chasse et le gibier dans les Massifs et les environs seront grandement perturbés. L'attrait touristique pour nos paroisses sera affecté. Nous sommes une des seules paroisses de la MRC des Etchemins avec St-Luc à avoir réussi à augmenter notre population. Probablement à cause du paysage. Il y a aussi la possibilité d'une diminution de la valeur foncière des chalets situés à proximité de la Station touristique Massif du Sud (centre de ski) à la suite de l'implantation d'un parc éolien. Il y a un projet de village alpin en cours de développement.

Je déplore aussi le manque d'information donné aux non résidents. Il aurait été opportun de les informer tout au long du processus du projet de l'avancement des négociations et de s'informer de leur acceptation vis à vis l'implantation d'un parc éolien. Ils ont été laissés pour contre. Les citoyens des 4 municipalités impactées par le projet ne sont pas les seuls dont on doit s'informer de l'acceptabilité. Le Massif du Sud est à moins d'une heure de route des grands centres urbains comme Québec, Lévis, Montmagny et St-Georges de Beauce. C'est plus d'un million de citoyens du Québec qui ont accès au Massif du Sud. C'est aussi eux qui utilisent en majeure partie le parc. Un parc près des villes où les gens peuvent venir se ressourcer et bénéficier d'un environnement calme, sain où l'air est pur et où le paysage est à couper le souffle.

Lors de la première partie des audiences publiques j'aurais aimé savoir si le promoteur a vérifié si le Massif du Sud se situe dans un corridor aérien. J'ai tenté d'obtenir l'information auprès des aéroports, à Transport Canada aviation civile ou Nav Canada sans que personne ne puisse m'informer. Se peut-il que nous soyons en plein milieu de tous les corridors aériens entre Québec et tout ce qui est national. Que ce soit les provinces maritimes ou trans Atlantique incluant l'Europe. Chose certaine, c'est que des avions il en passe terriblement dans une journée au dessus de ma résidence.

Pourquoi 3 des municipalités ont-elles signé la convention avec Saint-Laurent énergies inc la veille d'une assemblée publique du Bape le 26 octobre? Quelle était l'urgence avant même d'avoir les résultats d'analyse du Bureau d'audience publique? Ainsi, ça démontre que nos élus veulent de ce projet sans trop se soucier des impacts. Ces 3 municipalités ont signé une photocopie de la convention de Saint-Magloire. Il est mentionné le même nombre d'éoliennes pour les 3 municipalités, soit 18. Ce qui veut dire qu'ils n'ont pas regardé ou analysé ce qu'ils signaient. Si on compte que St-Luc a signé pour 45 éoliennes et que ces 3 autres municipalités l'ont fait pour 18 chacune, on arrive avec un total de 99 éoliennes et non 75.

La population et les élus veulent du projet éolien que pour l'argent qu'il pourrait leur rapporter. La très grande majorité de ces gens n'ont même jamais été au Massif du Sud et ne savent pas pourquoi on veut le protéger. Pour la plupart des gens natifs de la région, la beauté de ce paysage ne les impressionne pas. Probablement trop habitué de le voir. Qui d'entre eux connaissent ce que c'est un parc éolien. Il a été écrit dans les journaux, selon la citation d'un maire des 4 municipalités, que le parc éolien ne sera pas pire que les poteaux de téléphone qu'il y a au village. Quand tu es élu et que tu représentes tes citoyens, tu essaies de savoir c'est quoi un parc éolien avant de signer une convention avec une compagnie étrangère qui liera la municipalité et par le fait même les citoyens pendant 20 ans et aura des impacts sur plusieurs générations. Et surtout, tu ne compares pas des tours éoliennes à des poteaux de téléphone.

Les gens croient pouvoir travailler durant la construction et les 20 ans que durera le projet. On sait très bien que la plupart des emplois en seront de spécialités et que nous n'avons pas l'expertise nécessaire présentement dans la région. À plusieurs reprises lors des différentes soirées d'information j'ai personnellement posé la question au promoteur pour savoir combien d'emplois spécialisés seront nécessaires et jamais je n'ai eu la réponse. Comme par hasard, le dernier jour de la première partie des audiences publiques, il a déposé au Bape le nombre approximatif d'emplois et leur catégorie, donc il avait une bonne idée même s'il n'a pas répondu en audiences. La machinerie que nos entrepreneurs possèdent n'est pas adéquate pour travailler dans des chemins avec de si grandes pentes. Pour ce qui est de la formation offerte, si le nombre d'étudiant inscrit est insuffisant, il n'y aura pas de formation en région. Et ne peut suivre la formation qui le veut.

Tout au long de la première partie des audiences publiques, plusieurs questions sont restées sans réponses. Je croyais que le promoteur connaissait à fond tous les impacts et le développement de son projet. Des réponses devaient se retrouver sur le site du Bape et je ne les ai pas vu. Le promoteur a déposé sa version finale « Addenda finale numéro 10 » la veille de la première séance des audiences publiques et a déposé après le début des audiences publiques des cartes et documents que nous aurions aimé pouvoir prendre connaissance bien avant. Bien des réponses ont été déposées au Bape le 15 décembre, soit le jour même de la dernière journée de la première partie des audiences. Ce qui veut dire que le promoteur détenait déjà l'information quand on a posé les questions sans nous donner les réponses en séance. Donc il les retenait. Est-ce une tactique pour nous laisser dans l'ignorance ou pour éviter de réveiller des soupçons vis à vis les spécialistes et vis à vis la population?

J'ai été très surprise de voir que c'est le promoteur qui fait faire les études d'impact. On voit comment ça se passe pour toute sorte de projet et on se rend compte après coup qu'on aurait dû faire soit même les études. Les pays d'Europe qui compte sur cette énergie depuis des décennies, ont des études qu'on aurait avantage à se servir.

Ce projet aura eu comme conséquence première de diviser les citoyens dans les municipalités. De faire en sorte que ceux qui sont contre le projet, soient perçus comme des meneurs de trouble et qu'ils empêchent les municipalités de se rendre riche. On ne dit pas à un voisin; si t'es pas content, déménage. Surtout quand tu ignores les raisons de ses positions face au projet et que tu ne vois pas les conséquences qu'il peut causer. Lors d'une séance publique, un élu m'a dit;... « Je ne parle pas à une secte »...Étant certaine que j'avais mal compris, j'ai dit pardon? Et il a répété la même phrase devant un autre maire et des citoyens présents.

Chacun a droit au respect et à la qualité de vie auquel il s'attend.

Notre province est en surplus d'énergie présentement, alors que ferons nous avec cette nouvelle énergie qui verra le jour à la grandeur du Québec. Nous retrouverons nous avec des moulins à vent qui ne tournent pas et qui ne rapportent pas, ou devons nous payer à ne rien produire des compagnies étrangères qui sont venues s'enrichir avec nos richesses naturelles comme si nous Québécois n'étions pas capable de prendre notre destinée en main. Nous avons réussi à avoir une société d'hydro électricité qui fait l'envie de bien des



pays. J'imagine que nous aurions très bien pu prendre l'initiative de développer notre propre industrie du vent et rester maître chez nous.

Le projet de Saint-Laurent Énergies inc. ne respecte pas les 16 principes du développement durable du Gouvernement du Québec. Mon mémoire en fait mention sur plusieurs points. Que ce soit sur la santé, la qualité de vie, la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, le respect de la capacité de support des écosystèmes, la protection du patrimoine culturel, la prévention, la précaution. C'est sans compter tout ce qui touche le plan social et économique. La production de cette énergie ici au Québec est selon moi, un gaspillage étant en surplus d'électricité et les coûts associés à son achat est beaucoup trop élevé. Qui en paiera le coût si ce n'est que les consommateurs. J'ose aussi espérer que le principe de pollueur payeur sera respecté.

Ce projet aura des effets négatifs élevés et irréversibles à plusieurs niveaux. Les enjeux sont trop importants et il est inacceptable d'accepter qu'un tel projet soit implanté dans le Massif du Sud.

Une belle alternative s'offre à nous. Il s'agit de se doter d'une aire protégée tel que proposée par le RésEAU des montagnes et par une coalition d'organismes de la région et du Québec. La région de Chaudière-Appalaches augmenterait ainsi de 100km<sup>2</sup> la superficie de son territoire consacrée à des aires protégées. Les maigres 2,93% que la région dédie actuellement à cette fin pourraient ainsi se rapprocher un peu plus de la moyenne québécoise se situant à 8%. En 2009 le gouvernement provincial a décidé d'augmenter à 12% la superficie des aires protégées au Québec d'ici 2015. Donc la région Chaudière-Appalaches est nettement sous le seuil de protection visé par le Gouvernement du Québec.

Les retombées récréotouristiques associées à la création d'une aire protégée seraient plus importantes que celles engendrées par ce parc éolien. Les aires protégées au Québec sont en majorité inaccessibles pour une grande partie des Québécois car elles sont trop éloignées des populations. Le Massif du Sud est à la portée de plus d'un million de Québécois. Nous avons des infrastructures que bien des parcs nationaux n'ont pas ce qui est très intéressant pour le Gouvernement. Ainsi, les MRC et municipalités n'auraient plus à combler les déficits d'opération probablement aussi causés par la construction du nouveau centre d'accueil. Des emplois valorisants seraient aussi créés et des recherches pourraient y être effectuées. Nos jeunes pourraient développer une passion saine et vouloir étudier dans le domaine de la nature. Des écoles pourraient y faire des « classes vertes » tout en éduquant nos jeunes au respect de la nature.

Cette proposition d'aire protégée soumise par le RésEAU des montagnes et de la coalition de plusieurs organismes, rencontrerait vraiment les principes de développement durable du Gouvernement du Québec.

Continuons à faire en sorte que les gens de l'extérieur veulent venir vivre dans notre belle région ou que nos résidents désirent y rester à cause de la qualité de vie que nous y avons, de la beauté de nos paysages, de cette nature si saine que nous y trouvons. Ces gens apportent un apport économique tellement considérable dans toute la région.

Ce parc industriel détruira à jamais ce qui fait notre fierté. Ce paysage si unique que les gens de partout viennent visiter et souvent tombent tellement sous le charme, qu'ils viennent s'y installer, tout comme moi. Laissons cet héritage à nos enfants.

Les projets soumis par les promoteurs sont toujours évalués à la pièce, sans jamais tenir compte des effets cumulatifs des parcs éoliens, ce que le BAPE a d'ailleurs déploré à plusieurs reprises. Le cas de la Grive de Bicknell est troublant. Après avoir vu son habitat transformé par la construction d'éoliennes au sommet des monts Miller et Copper, en Gaspésie, cette espèce en péril pourrait bien être menacée dans le Massif du Sud où deux projets éoliens sont en voie de se réaliser. Jusqu'à quel point est-il possible d'empiéter sur les aires de nidification très limitées de cette Grive sans accélérer davantage son déclin?

Je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et à tous les ministères et organismes qui sont impliqués dans la prise de décision ou dans leur recommandation, de refuser ce projet éolien dans le Massif du Sud ou d'autres projets industriels qui détruiraient sa biodiversité. Le milieu naturel y serait fortement perturbé.

Le Gouvernement du Québec doit plutôt le protéger, en lui donnant le statut de protection nécessaire qui fera en sorte que nous les Québécois pourrions compter conserver cette biodiversité intacte de tout projet industriel qui pourrait détruire à jamais ce joyau du Québec. Soyons conséquent de nos Lois, de nos décisions et de nos actes. Le Québec s'est doté de mesures claires sur le développement durable, sur la protection des espèces vulnérables et sur le fait que nous nous devons comme société d'augmenter la superficie d'aires protégées. La région Chaudières-Appalaches étant nettement sous-protégée à ce niveau. Nous devons avoir l'assurance que la filière éolienne ne menacera pas la biodiversité du Québec. Une énergie verte comme l'éolienne se doit d'être sans conséquences néfastes sur la faune et la flore du site de son implantation. Sinon, nous aurons passé à côté de la « vertu » et du développement durable.

Qui sont les meilleurs experts que les gens qui utilisent le territoire du Massif du Sud?

Line L. Coulombe

Saint-Magloire 18 janvier 2011